

Mauguio-Carnon

Les rendez-vous des sportifs

● Volley : une équipe amoindrie

Samedi 5 mars à 18h, les volleyeuses melgoriennes disputent la première journée des play down d'Elite Féminine (poule de maintien) avec un déplacement à Saint-Fons dans la banlieue lyonnaise. Dans la salle des Rhodaniennes, classées 7^e de leur poule (11 v, 3 d) lors de la première phase et 6^e de la poule des play down (7 pts), les joueuses du président Bodin auraient dû partir avec l'étiquette de favorites.

Seulement voilà, l'entraîneur Yann Villeret, à la tête d'une équipe positionnée 5^e de sa nouvelle poule des play down (12 pts), présentera une formation amoindrie. Il devra se passer des services des deux libéros, Maëva Rokotovao et Carine Pavard, retenues professionnellement, de Valentine Mortreux, actuellement en stage, et d'Aurélié Goux, opérée d'un genou. Et comme si cela ne suffisait pas, une incertitude plane sur la participation de Charlotte Pastor. « J'aurais préféré que nous débutions la 2^e partie de la saison dans d'autres conditions. Sur tout que notre objectif est d'assurer notre maintien le plus rapidement possible. Dans ce cadre-là, il serait bien que nous nous imposions à Saint-Fons », commente le président Bodin. Il sera peut-être entendu.

● Basket : mission impossible

Les basketteurs melgoriens n'enregistreront pas leur première victoire de la saison à l'occasion de la 18^e journée du championnat de Nationale 3. En effet, derniers de leur poule, ils accueillent Le Cannet Cote-d'Azur, leader (16 v, 1 def), samedi à 20h à la salle Jean-Paul Beugnot. C'est dire qu'il s'agit d'une véritable mission impossible.

● Rugby : une revanche à prendre

À deux journées de la fin de la première phase du championnat de première série, les rugby-mens occupent la 5^e place de leur poule (7 v, 7 d). Cette position reste fragile puisque Saint-Jean-de-Védas/Mosson/Coulazou (6^e) et Portiragnes/Cers (7^e), ne comptent que trois et quatre points de retard. S'ils veulent conserver ce rang au soir du dimanche 20 mars, les Melgoriens doivent s'imposer impérativement dimanche 6 mars à 15h face à Olonzac Minervoises (4^e) sur leur pelouse du stade Léo-Lagrange.

Au match aller, les joueurs de Marc Gibert et Jean-Luc Bellezza s'étaient inclinés de deux petits points (17-19). À eux de prendre leur revanche.

Corres. ML : 04 67 29 39 06 + midilibre.fr

Une fiesta campera dimanche

Fiesta Campera du cercle taurin Toros y Toreros. Le cercle taurin "Toros y toreros" de Mauguio organise une fiesta campera dimanche 6 mars à la ganaderia Pages Mailhan (Arles).

A 11 h, trois novillos de la ganaderia San Sebastian seront

combattus par Tibo Garcia, Pierre Mailhan et Rafi Raucoule avant l'apéritif et le repas (13 h).

Prix pour la journée : 25 € pour les membres, 30 € pour les non membres.

► Renseignement et inscriptions au 06 95 93 36 22.

Mudaison

Aujourd'hui, on vote pour choisir quatre femmes célèbres

En 2015, c'est Germaine Richier la célèbre sculptrice, qui était à l'honneur pour la journée de la femme.

Cette année, et même avant l'heure, ce samedi 5 mars, de 11 h à 13 h à la salle La Cave, toutes les femmes qui ont œuvré pour améliorer la vie civile seront fêtées. Mieux, un vote ouvert à tous les Mudaisonnais sera organisé par la commission culture et urbanisme pour choisir quatre femmes célèbres qui donneront leurs noms aux premières rues du futur lotissement Lou Plan des Aires.

Auparavant, les adjointes et adjoint Christine Martin, Claude Duchesne et Serge Laurent auront fait une présentation de ces dames futures élues à un nom de rue, sur proposition du conseil municipal. Un affichage sur leurs actions ainsi qu'une projection de vidéo seront également proposés. Quant au vote, il interviendra donc ce samedi matin ainsi que son dépouillement offert à tous.

Christine Martin, adjointe à la délégation communication tient à préciser que « l'idée du nom de femmes célèbres pour les rues du lotissement re-



► L'adjointe Christine Martin prépare la journée des femmes.

vient à Christella Portes membre du conseil municipal ». Il est aussi à noter que le vote se poursuivra sur le site internet de la mairie pour choisir les noms de femmes pour les autres rues du Plan des Aires. Un homme donnera aussi son nom à l'une des artères du lotissement. « Il a beaucoup œuvré pour les femmes », raconte l'adjoint à l'urbanisme Serge Laurent. La suite sera dévoilée samedi !

Corres. ML : 07 80 04 35 13 + midilibre.fr

Vendargues

● Carnaval

Le carnaval dans les rues du village aura lieu le dimanche 6 mars. Départ à 14 h 30 place Léopold-Olivier.

Corres. ML : 06 88 97 24 08 + midilibre.fr

La Grande-Motte Picolo plaisance sous la menace d'une expulsion

Le rapporteur public a demandé au juge administratif le départ de la société de locaux qu'elle occupe, dans la zone portuaire.

L'affaire avait émaillé la campagne électorale de 2014, elle traînait depuis lors dans les arcanes judiciaires, entre plainte au pénal - en diffamation, contre le maire, Stéphane Rossignol - et saisines du tribunal administratif. La famille Picolo l'avait portée elle-même sur la place publique, en appelant au soutien des plaisanciers.

Ce vendredi, le juge administratif avait, donc, à entendre au fond la querelle opposant le chef d'entreprise et l'administration municipale qui, par décision du 19 juin 2014, a refusé de renouveler un des contrats d'amodiation dont il profite, dans la zone technique portuaire de La Grande-Motte. Un contrat, pour une surface de 4 375 m², couverte essentiellement de bâtiments assurant l'hivernage et l'entretien de navires, arrivé à son terme le 31 décembre 2014. Ce qui fait, depuis quatorze mois de la société Picolo « un occupant sans droit ni titre », a déclaré, ce vendredi, Thierry Bonhomme, rapporteur public du tribunal.

Le maire n'était pas compétent

Car pour le magistrat, nulle ambiguïté à voir dans cette instance en deux volets. D'abord, la légalité de la décision paraphée le 19 juin 2014, par le premier magistrat, dont Alexandre Picolo et Sandy, sa sœur, demandent l'annulation. Ensuite, le constat de l'illégalité de leur occupation des lieux et leur expulsion réclamés par la mairie.

Le rapporteur a demandé au tribunal de prononcer « l'annulation pour incompétence » de la décision de Stéphane Rossignol. Le maire ne pouvait prendre cette responsabilité, qui incombait en réali-



► Sandy et Alexandre Picolo gèrent aussi le magasin d'accastillage Ship Shop.

M. E.

té à son conseil municipal, compte tenu de la durée « supérieure à douze ans » de l'amodiation. « Une victoire à la Pyrrhus », si le tribunal suit le rapporteur, reconnaissait cependant l'avocat des Picolo, Thierry-Frédéric Pey. Car Thierry Bonhomme a aussi sollicité le juge d'ordonner leur expulsion « sans délai » et sous astreinte de 500 € par jour.

Un occupant sans droit ni titre

Pourquoi, s'il juge nul le refus de renouvellement de la convention, vouloir leur départ ? Car par une délibération datée d'octobre 2014, par « sécurisation », le conseil municipal a voté le même refus de renouveler le contrat, qui n'a pas été

attaqué. Dans ce cas, « il convient de les expulser », asséna le rapporteur.

Hier, alors que la tension était palpable, dans la salle d'audience, à Pitot ; tandis que l'avocat de la Ville, Guillaume Barnier, réclamait aux juges de « bien vouloir raccourcir le délai » de restitution des 4 375 m², Alexandre Picolo ne masquait pas sa colère. L'homme remet en cause « la réorganisation » de la zone technique du port voulue par la Ville, désireuse de développer des « activités à plus forte valeur ajoutée » que les siennes. D'autant qu'une autre de ses amodiations s'achève le 31 décembre 2017.

Ollivier le Ny
oleny@midilibre.com

Saint-Geniès des Mourgues

Le centre ancien du village a été rénové

Depuis 2013, la municipalité et ses partenaires, la Métropole, le conseil départemental, le conseil régional et le syndicat Hérault Energie, se sont engagés dans un projet d'ensemble de rénovation du centre ancien. Une partie des rues du centre ancien ont déjà été refaites avec des pavés ou de l'enrobé et des bandes structurantes en pierre. Les réseaux

ont été enterrés. Il s'agit de compléter la mise en valeur du village et dans un même temps répondre aux problèmes techniques avec notamment la gestion des écoulements des eaux de pluies, le reprofilage des voiries et des caniveaux, l'organisation des places de stationnement. Le parking "Le plan du Charron", rue de l'égalité, est en cours d'achève-

ment. L'enrobé est posé, les candélabres sont en place. Vingt à 25 véhicules vont pouvoir y stationner. Ce programme de rénovation a aussi comme objectif d'aérer le Plan des Cafés. Il est aussi prévu de végétaliser cet endroit afin de créer un espace vert en plein centre du village ce qui amènerait une qualité de vie supplémentaire à la commune.



► 20 à 25 véhicules pourront stationner au plan du Charron.

PRODUCTEUR de POULETTES prêtes à pondre

VENTES
à partir
de 8 h



ISABROWN



LEGHORN



MEDICIS



SUSSEX



CENDREE



COUCOU

Samedi 12 mars
Samedi 9 avril
Samedi 18 juin
à partir de 8 heures
Parking coopérative
SAINT-GENIÈS-
DES-MOURGUES

ELEVAGE SOUS CONTRÔLE VÉTÉRINAIRE DDPP GARD - SUDELVET

CÉDRIC : 06 69 34 63 05 - Consultez notre site web : www.earl-avidoc.fr - Rejoignez-nous sur